

Département de la Seine Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de Neufchâtel-En-Bray - 76270
COMMUNE DE SAINT PIERRE DES JONQUIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt six mars à vingt-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance à huis-clos en raison des problèmes sanitaires liés au COVID19, sous la présidence de Mme BILLER Bénédicte, Maire.

Etaient présents: Monsieur MOBAS Jean-Pierre, Madame DELAMOTTE Huguette, Messieurs COUZIN Olivier, DENEUX François.

Absent Excusé : Monsieur HAESAERT Bertrand

Absente : Madame BAILLET Catherine

Secrétaire : Monsieur COUZIN Olivier.

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-JONQUIERES PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE RENOUVELABLES France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune

Mme Delamotte, conseillère municipale mais également propriétaire et/ou exploitant de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant que la société RWE RENOUVELABLES France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE RENOUVELABLES France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;

Le 09 avril 2021
Pour copie conforme
Le Maire,
Bénédicte BILLER

Rendu exécutoire le : 09 avril 2021

Date de transmission à la Sous-Préfecture : 09 avril 2021

